

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 5 mars 2012 à 20h00.

Sont présents : Patrick Morin Patrique Côté
 Jasmin Michaud Jovette Taillefer
 Ghislain Blais Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 8 personnes sont présentes dans la salle.

Ouverture de la séance

2012-23 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2012-24 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur 2011 conformément à l'article 176.1 du Code municipal

Mme Isabelle Thériault, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présente les états financiers pour l'exercice financier 2011.

2012-25 Renouvellement du mandat des vérificateurs pour les 3 prochaines années

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité de renouveler le mandat de vérification de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour les années 2012-2013-2014 au montant de 7 500,00\$ par année, incluant la reddition de comptes pour le ministère des Transports, les déclarations fiscales fédérale et provinciale et l'audit pour Recyc-Québec, ce qui constitue une diminution de coût de 600\$ par année, comparativement à l'année 2011.

2012-26 Assemblée publique de consultation – demande de dérogation mineure - 23, chemin du Lac-de-la Pelle

Suite à la présentation de la demande par la directrice générale, un commentaire a été apporté concernant le principe d'égalité pour tous les citoyens.

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde la dérogation mineure à M. Jeannot Bérubé, telle que recommandée par le CCU à l'effet de permettre la construction d'un abri solaire pour un bâtiment temporaire, en mentionnant que le cas de M.

Bérubé est particulier en raison de son état de santé attesté par son médecin et que d'autres demandes semblables devront faire l'objet d'une évaluation sérieuse par le comité consultatif d'urbanisme.

2012-27 Assemblée publique de consultation – demande de dérogation mineure - 169, route Centrale

Suite à la présentation de la demande par la directrice générale, Mme Noëlla Desjardins, propriétaire voisin du côté nord du 169, route Centrale, a mentionné son désaccord sur cette demande.

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal refuse d'accorder la dérogation mineure à M. Rosario Proulx, telle que recommandée par le CCU à l'effet de réduire la marge latérale à 2 mètres alors que la grille de zonage stipule que celle-ci est de 3,5 mètres, considérant que le terrain voisin côté nord est d'usage résidentiel et que la propriété est suffisamment grande pour respecter les marges minimales.

2012-28 Accepter les comptes du mois de février 2012 et affectation de l'excédent

La liste des comptes du mois de février est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que le conseil municipal affecte un montant de 3,000\$ de l'excédent accumulé non affecté pour l'acquisition des équipements informatiques et transfert de données, accepte les comptes du mois de février au montant de 102,163.87\$ et en autorise le paiement.

2012-29 Dépôt de la liste des arrérages de taxes pour vente à la MRC

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve la liste des arrérages de taxes telle que déposée et autorise la directrice générale à faire parvenir à la MRC les arrérages de 2 ans, soit 2010-2011.

2012-30 Permis d'intervention - MTQ

Attendu que la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

Attendu que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Attendu que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

Attendu que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Attendu qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à son entretien;

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que la municipalité demande au ministère des Transports les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2012 et qu'elle autorise M. Robert St-Pierre directeur des travaux publics à signer les permis d'intervention.

2012-31 Représentant de la municipalité - CRSBP

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité de nommer Mme Jovette Taillefer représentante de la municipalité de Saint-Valérien auprès du Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques du Bas-Saint-Laurent; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du CRSBP.

Correspondance

2012-32 Appui à l'Opération pour la Sauvegarde des Emplois en Région (OSER)

Considérant les nombreuses pertes d'emplois dans les services publics au cours des dernières années et des derniers mois, et ce tant dans les services gouvernementaux fédéraux, provinciaux et les différentes sociétés d'état;

Considérant que ces pertes d'emplois ont des effets négatifs sur l'économie régionale de même que sur la qualité et la quantité des services offerts à la population;

Considérant que vivre et travailler en région doit demeurer un DROIT et non un PRIVILÈGE;

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER l'Opération pour la Sauvegarde des Emplois en Région (OSER) initiée par le Conseil Régional de la FTQ (CRFTQ) Bas Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine et de leur transmettre la présente résolution dûment adoptée et signée;

D'EXIGER des différents paliers de gouvernement et des Sociétés d'État qu'ils reconnaissent que l'occupation dynamique du territoire doit passer par le maintien et le développement des services et des emplois dans toutes les régions du Québec et qu'ils prennent les décisions nécessaires à ce que ces principes soient respectés;

DE RENDRE PUBLIC l'appui que nous donnons à la présente résolution;

D'ENCOURAGER les regroupements, institutions, associations ou autres auxquels nous sommes membres ou auxquels nous participons, à adopter cette résolution.

2012-33 Semaine nationale de la santé mentale de 2012

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai sous le thème « Épaulez Alain Térieur! À l'intérieur comme à l'extérieur, se sentir bien et en sécurité c'est important »;

Considérant que le personnage d'Alain Térieur invite chaque personne d'être elle aussi un Alain Térieur : un être qui a besoin d'être épaulé, écouté et respecté. Ces éléments jouant un rôle primordial dans l'équilibre émotionnel et la santé psychologique de chacun;

Considérant que les actions favorisant notre thème sont une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de notre société et que les municipalités ont un rôle social afin de soutenir le sentiment de sécurité des citoyennes et citoyens;

Considérant que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale initie la Semaine et entourage l'implication de tous les secteurs du territoire québécois;

Considérant que nous trouvons très important que chaque municipalité du territoire effectue sa proclamation et nous l'achemine afin de se mobiliser et d'atteindre l'objectif de 75% de municipalités qui soutiennent notre organisation cette année;

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal proclame par la présente la semaine du 7 au 13 mai 2012, **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Saint-Valérien, et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble l'importance de se sentir en sécurité et de se sentir bien en prenant conscience de ses forces et de ses limites, en étant bien entouré, en réduisant le stress lorsque nécessaire ou en cherchant ce qui pourrait nous aider. Adoptée avec dispense de lecture.

2012-34

Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 89 : Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect a été sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec le 5 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que cette mesure législative vise à accroître la protection de l'environnement par la mise en place de peines plus sévères et de sanctions administratives pécuniaires;

CONSIDÉRANT que cette mesure législative accorde des pouvoirs d'ordonnance au ministre ainsi qu'aux personnes désignées par celui-ci;

CONSIDÉRANT que, lors d'une infraction à la présente loi ou à ses règlements, l'administrateur ou le dirigeant de la personne morale sera présumé avoir commis lui-même cette infraction, à moins qu'il établisse qu'il a fait preuve de diligence raisonnable en prenant toutes les précautions nécessaires pour la prévenir;

CONSIDÉRANT que les municipalités, leurs dirigeants et les administrateurs doivent se conformer aux nouvelles mesures découlant de cette loi;

CONSIDÉRANT que ce changement d'approche obligera les municipalités à mettre en place des systèmes de gestion et de suivi environnementaux parfois lourds et coûteux;

CONSIDÉRANT que, depuis le 4 novembre 2011, l'obtention, le maintien ou le renouvellement d'une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement sont conditionnels à la production de certains documents par les dirigeants et administrateurs des municipalités, dont un formulaire de déclaration obligatoire;

CONSIDÉRANT que, dorénavant, les administrateurs des municipalités devront obligatoirement déclarer s'ils ont été reconnus coupables d'une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement, à une loi fiscale ou à un acte criminel;

CONSIDÉRANT qu'en cas de refus des administrateurs des municipalités de remplir le formulaire de déclaration, l'émission des autorisations sera compromise et que ce refus pourra être retenu comme un motif d'infraction à la présente loi;

CONSIDÉRANT que les personnes désignées par le ministre peuvent, depuis le 1^{er} février 2012, imposer des sanctions administratives pécuniaires lorsqu'une municipalité, un de ses employés ou de ses mandataires commet une infraction à la loi;

CONSIDÉRANT les implications et les conséquences qu'a cette loi sur les nombreuses demandes d'autorisation qui seront déposées par les municipalités au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux se voient déjà dans l'obligation de se soumettre à un code d'éthique;

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité :

D'EXPRIMER l'objection de la municipalité de Saint-Valérien à l'endroit des nouvelles mesures de contrôle et de reddition de comptes qui s'appliquent aux municipalités par l'entremise de cette loi;

DE DEMANDER au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de ne pas assujettir les municipalités à cette loi;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la Fédération Québécoise des Municipalités. Adoptée avec dispense de lecture.

2012-35 Colloque sur la réduction énergétique

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser un remboursement de 250\$ approximativement pour les frais de déplacement de Patrick Morin conseiller, sur présentation des pièces justificatives, conditionnellement à ce que la MRC Rimouski-Neigette participe également pour les frais d'inscription à ce colloque sur la réduction énergétique se tenant à Boucherville.

2012-36 Paiement des intérêts – emprunts camion incendie et souffleur

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 5 203.98\$ pour les intérêts de l'emprunt du camion incendie et de 626.01\$ pour celui du souffleur.

2012-37 Projet-pilote – plastiques agricoles et affectation de l'excédent accumulé

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité d'affecter un montant de 350\$ de l'excédent accumulé affecté aux matières résiduelles pour l'achat de 3 rouleaux de sacs pour récupérer les plastiques agricoles, dont un rouleau sera facturé à la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, dans le cadre du projet-pilote de récupération des plastiques agricoles.

2012-38 Radiation de taxes – propriété acquise par la vente pour taxes

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité de radier un montant de 526.58\$ capital et intérêts pour la propriété acquise par la vente pour taxes 2011 par la municipalité de Saint-Valérien.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 22h25 par Jasmin Michaud et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire